



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Lignes

Question écrite n° 37556

Texte de la question

La direction regionale SNCF de Paris Sud-Est a pris la decision de fermer plusieurs petites gares en amont et en aval de Corbeil-Essonnes, avec application, des le 1er avril 1988, pour la gare du Coudray-Montceaux et, dans le courant du deuxieme semestre 1988, pour celle de Villabe. Ces deux PAG sont situes sur la meme ligne de Corbeil-Essonnes-Melun. Sur la ligne de Corbeil-Essonnes-gare de Lyon, la gare de Grand-Bourg serait frappee du meme sort. N'y a-t-il pas, a terme, menace pour l'ensemble des PAG et plus encore risque de voir supprimer le trafic voyageur sur la ligne de Corbeil-Essonnes-Melun ? Cette decision fait suite a une premiere mesure de fermeture au public, pour la periode estivale 1987. Celle-ci laissait deja apparaitre l'insuffisance des effectifs de cheminots pour assurer la mission de service public pendant la periode des congés. Aujourd'hui, la volonte de continuer a supprimer des effectifs se confirme. Les departés a la retraite en constituent un moyen. M Roger Combrisson, avec les cheminots et les usagers, n'accepte pas cette degradation du service public qui va a l'encontre de son efficacite economique et sociale. En consequence, il demande a M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, s'il a l'intention de s'appuyer sur les propositions que les cheminots defendent, dans l'interet de l'emploi et des usagers, ce qui suppose de reconsiderer cette decision. Inquiet egalement quant a l'avancement des travaux d'aménagement de la gare de Corbeil-Essonnes qui, a ce jour, sont en suspens, il lui demande la suite qu'il compte y apporter. Il en est de meme du probleme de l'electrification de la ligne La Ferte-Malesherbes.

Données clés

Auteur : [M. Combrisson Roger](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37556

Rubrique : Sncf

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 1988, page 971